

Communiqué du Conseil National d'Appui au Mouvement du 20 février (CNAM)

Dénonce les agressions, les provocations, les interrogatoires et les arrestations abusives qui ont touché plusieurs membres du Mouvement du 20 février.

La commission de suivi du CNAM s'est réunie le 31 octobre 2011, et après avoir épuisé l'ordre du jour, elle a décidé de communiquer à l'opinion publique ce qui suit :

- Sa fierté de voir le Mouvement du 20 février montrer une grande militance et sa condamnation des interventions répressives qui ont accompagné quelques manifestations militantes telles que celle organisée devant la cour d'appel de Fès, le 30 octobre dernier, causant plusieurs blessés parmi les militantes et militants du Mouvement du 20 février et les forces qui l'appuient.
- Ses sincères condoléances à la famille du militant martyr Kamal Hassani qui a été assassiné à Bni Bouayach-El Hoceima le 27 octobre 2011, ainsi qu'à toutes et tous ses camarades du Mouvement du 20 février et de l'ANDCM.
- Sa ferme condamnation de ceux qui ont commis ce crime tout en considérant que la protection et l'appui apportés par les autorités aux éléments et aux pratiques « baltagis » confirment leur utilisation comme des forces de répression parallèles non officielles et démentent les prétendus engagements de l'Etat quant à la garantie du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la sécurité personnelle, et du droit à la liberté d'opinion et de manifestation. La commission exige l'ouverture d'une enquête objective et transparente sur les circonstances de ce crime en établissant les responsabilités pour condamner les responsables.
- Sa ferme indignation quant aux agressions, intimidations, interrogatoires et arrestations abusives qui ont touché plusieurs membres du Mouvement du 20 février dont :

. Abou Chita Msaaïf, membre de la commission de suivi du CNAM, qui a fait l'objet d'une convocation et d'un interrogatoire le mercredi 26 octobre 2011 avant qu'il ne soit empêché de rejoindre son lieu de travail au centre d'études nucléaires à Maamoura, le lundi 31 octobre 2011, et informé d'une décision arbitraire de le muter à un autre service.

. Hilana Rizki, militante du Mouvement du 20 février à Rabat, a été enlevée le dimanche 23 octobre au soir devant un restaurant du quartier Hassan par des agents de sûreté en civil avant d'être emmenée de force dans un commissariat de police où elle a été interrogée sur son appartenance au Mouvement.

. Bouchta Bouziane, membre du Conseil, a été agressé sauvagement de la part de quelques baltagias à Salé.

. Rochdi El Aoula, Jamal El Asri, Boubker Khamlichi, Mohamed Serroukh, Hicham Choukir et Mohamed Ajouaou, tous membres de la coordination de Tanger, ainsi qu'Abou Ammar Tafnaout, Noursalam Kertachi, Hicham Choladi et Ibrahim Ghebbar, membres de la coordination du 20 février de Casablanca, ont été convoqués le mercredi 26 octobre par les services sécuritaires.

. Youssef Midaoui, membre de la coordination de Salé, a été convoqué et interrogé par la police. Il a été tabassé pendant son interrogatoire.

. Adil Alkoratti, membre de la coordination de Ouazzane a été convoqué et interrogé par les autorités.

. Massoud Aboufariss, Hassan Ouaziz et Ahmed Tayassir, membres de la coordination du 20 février de Youssoufia, ont été arrêtés le 31 octobre 2011 et conduits au siège de la police judiciaire qui les a présentés au procureur général de la Cour d'appel de Safi.

La commission de suivi du CNAM 20 février, tout en condamnant ces atteintes graves aux droits et libertés et ces pratiques répressives et intimidantes que mène le pouvoir contre le Mouvement du 20 février, exprime sa solidarité avec les victimes de ces atteintes et demande aux autorités et services concernés de leur mettre fin car ces agressions, ces intimidations, ces interrogatoires ou aussi ces arrestations abusives ne sauront empêcher le Mouvement du 20 février de continuer pour débarrasser notre pays du despotisme et de la corruption et pour la réalisation de la vraie démocratie et la justice sociale.

La commission de suivi réaffirme enfin que la sauvegarde de la diversité du Mouvement et de son unité basée sur l'engagement de tous à respecter les revendications et slogans du Mouvement est la seule voie pour leur satisfaction.

La commission réitère son appel à rester fidèle à l'esprit du Mouvement et d'être responsable pour le défendre et le garder démocratique, indépendant, unitaire, de masse, combattant et pacifique tout en évitant toutes les dérives qui puissent porter atteinte à l'unité du Mouvement et de sa diversité.

La Commission du suivi du CNAM 20 février

Rabat, le 31 octobre 2011